



FOUNEX, LE 04 NOVEMBRE 2015/CL/43.03

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 75/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 TTC
en vue de financer l'étude du réaménagement du Chemin des Neyruaz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de sa politique d'entretien des routes communales et conformément au plan de mobilité de la commune, la Municipalité souhaite entreprendre l'étude de la réfection et du réaménagement du Chemin des Neyruaz entre le carrefour avec le Chemin de l'Épinette et le carrefour avec le Chemin de Gachet.

Dans le même temps, il a été décidé de compléter ce projet en y ajoutant l'étude d'une réfection complète du réseau d'assainissement communal ainsi qu'une étude sur les besoins en termes d'éclairage public.

Description de l'étude

Documents de base de l'étude

Les données de base relatives à l'étude du réseau d'assainissement sont celles du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE).

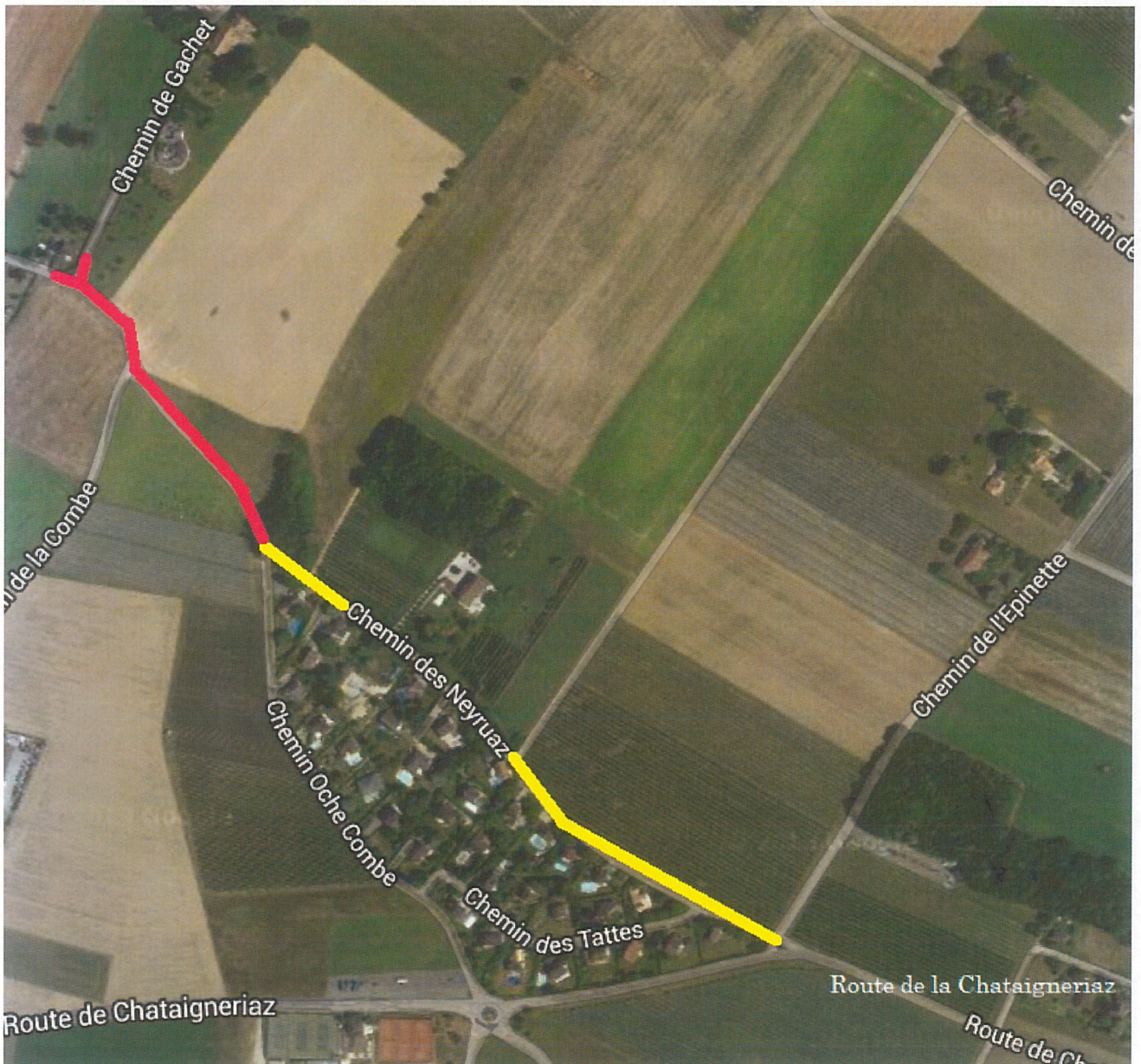
Pour la partie routière de l'étude c'est le plan de mobilité de la commune (en cours de finalisation) qui a été utilisé.

Les normes et réglementations relatives à la lutte contre le bruit.

Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude de réfection et de réaménagement du Chemin des Neyruaz est séparé en deux tronçons. A savoir, un premier tronçon qui se situe entre le Chemin de l'Épinette et le Chemin d'Oche Combe et un deuxième qui va du carrefour avec le Chemin d'Oche Combe jusqu'à l'intersection avec le Chemin de Gachet.

La longueur de la chaussée concernée est d'environ 550 mètres pour le premier tronçon et de 300 mètres pour le second. La surface totale de voirie concernée est d'environ 5000 m².



Chemin des Neyruaz
1^{er} tronçon en jaune
2^e tronçon en rouge

Travaux d'assainissement

Pour cette partie de l'étude, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- Vérification de la capacité hydraulique du réseau existant, pour les eaux claires (E.C.).
- Contrôle de l'état du réseau existant (contrôle caméra) pour les eaux usées (E.U.) et les eaux claires (E.C.).
- Vérification de l'état du séparatif des parcelles adjacentes (par coloration).
- Recherche des canalisations destinées à l'évacuation des E.C. existantes mais non répertoriées et mise à jour des plans.
- Recherche d'une solution pour limiter au maximum les risques de mise en charge du réseau destiné à l'évacuation des eaux pluviales (eaux claires).

Travaux routiers

Pour cette partie de l'étude, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- Etablissement d'un diagnostic de l'état de la chaussée. A savoir :
 - o Degré d'usure du revêtement bitumineux existant.
 - o Vérification de la présence d'HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) dans le revêtement bitumineux existant. Pour rappel, il s'agit d'éléments pollués demandant un traitement particulier.
- Possibilité d'intégrer un cheminement piéton sans emprise sur les parcelles privées.
- Intégrer (si nécessaire) une modération de la vitesse des usagers.
- Mise à niveau (si nécessaire) de l'éclairage public.

Description des prestations

Prestations d'ingénieurs civils

C'est la norme SIA 103 qui sert de base à l'établissement des prestations attendues dans le cadre de ce mandat d'étude. A savoir :

- Relevé de la situation existante et intégration sur un plan cadastral.
- Projet de génie (route et canalisations) comprenant :
 - o Avant-projet.
 - o Projet d'ouvrage.
 - o Procédures d'autorisation :
 - Examen préalable des Service de l'Etat.
 - Enquête publique.
 - Obtention du permis de construire.
 - o Appel d'offre et adjudication (conformément à la Loi sur les marchés publics).
 - o Etat des lieux avant travaux (dossier photos des propriétés riveraines des travaux).

Coûts de l'étude

Le montant total des honoraires relatifs à cette étude est basé sur les éléments suivants :

- Prix estimatif de l'ouvrage = CHF 1'300'000.00 TTC (ce montant peut varier en fonction des choix effectués dans le cadre de la réalisation de cette étude).
- Tarif horaire moyen = CHF 120.00.

<u>Projet de génie civil</u>	57'600.00
<u>Etat des lieux avant travaux</u>	6'000.00
<u>Tests & inspections préliminaires</u> - Curages et inspections vidéo - Testes sur les revêtements bitumineux pour teneur en HAP et détermination de la superstructure existante	7'500.00
Total HT	71'100.00
TVA 8.0 %	5'688.00
Total TTC (arrondi)	77'000.00

Il y a lieu de préciser que si les canalisations communales sont bien reprises par les SITSE en début d'année prochaine, ceux-ci prendront à leur charge la quote-part concernant cette étude.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous été fournies ici, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

vu le préavis municipal No 75/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 en vue de financer l'étude du réaménagement du Chemin des Neyruaz,

ouï le rapport de la commission des routes,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 75/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 en vue de financer l'étude du réaménagement du chemin des Neyruaz
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 77'000.00**
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire
4. d'amortir cette somme sur la même durée que celle des éventuels travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 09 novembre 2015 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : le Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens



le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 75/2011-2016
concernant une demande de crédit de CHF 77'000 TTC en vue de financer l'étude du
réaménagement du Chemin des Neyruaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission des finances a pris connaissance de ce préavis lors de la séance du 9 novembre 2015, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Monsieur François Debluë, Syndic, de Mesdames Audrey Barchha et Evelyne Pfister Jakob, de Messieurs Jean-Pierre Deblue et Philippe Schirato, Municipaux, de Monsieur Adrien Valloton, Services extérieurs et voirie, ainsi que de Madame Claudine Luquiens, secrétaire. La Commission des routes était également présente à cette séance.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées, nous avons pu en débattre et nous positionner sur le dit préavis.

Préambule :

Dans le cadre de sa politique d'entretien des routes communales et conformément au plan de mobilité de la commune, la Municipalité souhaite entreprendre l'étude de la réfection et du réaménagement du chemin de Neyruaz entre le carrefour avec le chemin de l'Épinette et le carrefour avec le chemin de Gachet.

Dans le même temps, il a été décidé de compléter ce projet en y ajoutant l'étude d'une réfection complète du réseau d'assainissement communal ainsi qu'une étude sur les besoins en termes d'éclairage public.

Il est à souligner, par ailleurs, que l'étude comprendra :

- une vérification de la présence d'HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques),
- la possibilité d'intégrer un cheminement piétonnier et éventuellement une piste cyclable,
- l'intégration, si nécessaire, d'une modération de la vitesse des usagers.

Description des prestations de l'étude :

- 1. Relevé de la situation existante et intégration sur un plan cadastral**
- 2. Projet de génie civil comprenant : Avant-projet, projet d'ouvrage et procédures d'autorisation,**
- 3. Appel d'offre et adjudication**
- 4. Etat des lieux avant travaux**

Coûts de l'étude :

Le montant total estimatif des honoraires de l'étude, basé sur un prix estimatif de l'ouvrage de CHF 1'300'000.00 TTC et un tarif d'étude horaire moyen de CHF 120.00, est de CHF 77'000 TTC.

Il est à noter que les SITSE prendront à leur charge la quote-part des canalisations communales concernant cette étude, pour autant que leur reprise soit définitive, dépendant au final du nombre de communes intéressées par le transfert de canalisations.

Conclusions :

La Commission des finances rappelle que le préavis n°75/2011-2016 fait l'objet d'un rapport séparé, préparé par la Commission des routes.

De son côté, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis municipal No 75/2011-2016 concernant une demande de crédit d'étude de CHF 77'000.00 TTC en vue du réaménagement du chemin de Neyruaz, et donc :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 77'000.00 TTC
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire,
3. D'amortir cette somme en parallèle au coût des travaux éventuels. En l'absence de travaux, cette somme sera à amortir immédiatement et intégralement.

Fait à Founex, le 10 novembre 2015

Les membres de la Commissions des finances,

Claude Briffod

Laurent Kilchherr

Denis Lehoux

Hervé Mange

Gerhard Putman-Cramer

Mario Danesin

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N° 75/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 TTC en vue de financer l'étude du réaménagement du chemin des Neyruaz

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 9 novembre 2015 afin d'examiner le préavis municipal N° 75/2011-2016 qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal et M. François Debluë, Syndic. Des membres de la commission des Finances ont assisté à la même présentation.

A. Préambule

Dans le cadre de sa politique d'entretien des routes communales et conformément au plan de mobilité, la Municipalité souhaite entreprendre l'étude de la réfection et du réaménagement du chemin des Neyruaz, allant du carrefour de l'Épinette au carrefour de Gachet.

Dans le même temps, il a été décidé de compléter ce projet en y ajoutant l'étude d'une réfection complète du réseau d'assainissement communal ainsi qu'une étude sur les besoins en termes d'éclairage public.

B. Etude

Les documents de base de l'étude sont :

1. Les données du Plan Général d'Evacuation des Eaux pour la partie du réseau d'assainissement.
2. Le plan de mobilité de la commune pour la partie routière.
3. Les normes et réglementations relatives à la lutte contre le bruit.

L'étude des travaux d'assainissement ainsi que routiers se basera sur différents objectifs fixés par la Municipalité. Le rapport mettra en avant ce qui est réalisable et le coût à prévoir pour l'ensemble des travaux.

C. Conclusion

La Commission des routes approuve la demande de crédit telle que présentée par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 75/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 77'000.00 TTC en vue de financer l'étude relative au réaménagement du chemin des Neyruaz.

Ainsi fait à Founex, le 30 novembre 2015

Pour la Commission des routes :

Philippe Magnenat

Robert Veluz

Thierry Rosselet

Laure Neynaber